

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'Eau, Biodiversité
et Développement Durable

La Rochelle, le 28 JUIL. 2015

À Mesdames et Messieurs les maires
du département de la Charente-Maritime

Signalé

Objet : Gestion des ressources en eau et des usages sur la période estivale.

Ce mercredi 22 juillet 2015, j'ai été amenée à présider un comité de gestion quantitative de l'eau afin de faire un point de situation sur la ressource en eau et d'en apprécier l'impact sur les différents usages.

Le département de la Charente-Maritime est marqué depuis le 15 juin 2015 par un épisode exceptionnellement sec associé à des températures élevées. Les niveaux d'eaux des différentes ressources souterraines ou superficielles, qui étaient à des niveaux proches de la normale en fin de printemps, chutent de façon importante.

J'ai été amenée, au cours de ces derniers jours, à prendre les premiers arrêtés de restrictions sur les usages agricoles ; la situation évoluant de façon très rapide, les mesures devraient se renforcer dans les semaines à venir.

Au vu de la forte tendance à la baisse et au regard des prévisions météorologiques qui n'annoncent aucune précipitation significative sur les 15 jours à venir, il convient d'être particulièrement vigilant et d'anticiper une situation qui pourrait devenir critique.

Aussi, je vous invite à sensibiliser l'ensemble des usagers et, en premier lieu, vos services afin d'adopter un comportement économe en eau en limitant les usages non prioritaires comme le lavage des bâtiments et voiries, l'arrosage des espaces verts, l'alimentation des fontaines et jets d'eau sans dispositif de recyclage, le lavage des véhicules (*hors stations professionnelles ou objectif sanitaire ou de sécurité*) ou le remplissage des piscines privées.

À ce stade, la sensibilisation des usagers est d'importance, elle doit permettre de retarder un étiaje sévère susceptible de toucher tous les usages.

Je vous remercie et vous tiens informés de l'évolution de la situation ainsi que des mesures nouvelles mises en place.

revu
La Préfète,

Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel TOURNAIRE